

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Code général des collectivités territoriales - article L2121-25

Le vingt-et-un décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Thierry CHEVALIER, Sophie BALLU, Christelle EVAIN, Sylvine GAULTIER, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Norbert LIVENAIS, Armelle JOLYS, Patrick GAULTIER, Romain BRETON, Hervé VIGNERON, Claude JUGE, Philippe PELLUAU, David HOCDE.

Étaient absents ou excusé : Claude PAILLARD, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de M Claude PAILLARD.

M Claude JUGE est porteur d'un pouvoir de Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE.

Mme Dorinne BALOCHE est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

PETITES VILLES DE DEMAIN

2023 – 144 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE – ADOPTION DU SCHEMA DE PRINCIPE

La délibération est adoptée par 18 Voix Pour et 4 Abstentions.

ECONOMIE

2023 – 145 : RECENSEMENT DES COMMERCES VACANTS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VIDEO PROTECTION

2023 – 146 : CONVENTION AVEC PIGEON TP LOIRE ANJOU - REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION - RUE DE CRAON

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023 – 147 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT DES ATELIERS INDUSTRIELS AU BUDGET GENERAL

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affichée le 26 décembre 2023.

*Le Maire,
Patrick GAULTIER*